

CONSEIL MUNICIPAL

du 08 JUIN 2020

ABSENTS : M. RAJAONA-ANDRIANASOLO Charles (pouvoir à MME DELABRUYÈRE Pascale)
M. BLONDEL Dominique

LE CONSEIL MUNICIPAL :

❖ **APPROUVE** à l'unanimité la séance à huis clos compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19. Le public ne peut être accueilli et la retransmission des débats ne peut être techniquement réalisée.

❖ **PROCÈDE** à la formation des commissions communales et à la nomination des membres qui y siégeront :

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS : 1^{er} adjoint **JOREZ Jean-Pierre**, M. TOCUT Alain, M. BÉRÈCHE Vincent, MME FAYOLA Angélique

BÂTIMENTS COMMUNAUX : 2^{ème} adjoint **M. TOCUT Alain**, M. BLONDEL Dominique, M. DELBÈGUE Michel, M. QUENARDEL Michel, M. RAJAONA-ANDRIANASOLO Charles

AFFAIRES SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET PETITE ENFANCE :

3^{ème} adjoint-référent **MME SAYER-CORNEILLE Fanny** M. BÉRÈCHE Vincent, M. CORBLIN Laurent

COMMUNICATION - VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE : 4^{ème} adjoint **MME GARDIEN Claire**
MME DELABRUYÈRE Pascale, MME DUMANGIN Fabienne

FINANCES : **M. SAINTOT Bernard**, M. JOREZ Jean-Pierre, M. TOCUT Alain,
MME SAYER-CORNEILLE Fanny, MME GARDIEN Claire, M. BLONDEL Dominique,
MME BOUZALFANE Laly

FORÊT AFFOUAGES : **MME GARDIEN Claire**, M. BÉRÈCHE Vincent, M. BLONDEL Dominique,
M. QUENARDEL Michel

CONSEIL D'ÉCOLES : **M. SAINTOT Bernard**, MME SAYER-CORNEILLE Fanny, M. BÉRÈCHE Vincent

ASSOCIATION PREMIERS PAS - HALTE GARDERIE : MME SAYER-CORNEILLE Fanny
M. BÉRÈCHE Vincent

CORRESPONDANT DÉFENSE : MME GARDIEN Claire

CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE : M. JOREZ Jean-Pierre

❖ **PROPOSE** une liste de 24 personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs afin de permettre leur nomination (soit 6 titulaires et 6 suppléants) par le directeur des services fiscaux.

❖ **CONSTITUE** la commission d'appel d'offres : membres titulaires M. JOREZ Jean-Pierre
M. TOCUT Alain
M. DELBÈGUE Michel

membres suppléants M. BÉRÈCHE Vincent
M. BLONDEL Dominique
M. QUENARDEL Michel

❖ **DÉCIDE DE DÉLÉGUER** (par 12 voix pour et 1 blanc) au Maire les attributions suivantes :
(M. SAINTOT Bernard, partie intéressée, s'est retiré du vote)

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 25 000 €, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

❖ **DÉCIDE DE FIXER** les indemnités du Maire et des Adjoints comme suit :

M. SAINTOT Bernard	100 % du montant de référence soit	1 567.43 € /mois
M. JOREZ Jean-Pierre	100 % du montant de référence soit	416.17 € / mois
M. TOCUT Alain	100 % du montant de référence soit	416.17 € / mois
MME SAYER-CORNEILLE Fanny	100 % du montant de référence soit	416.17 € / mois
MME GARDIEN Claire	100 % du montant de référence soit	416.17 € / mois

Questions diverses :

- Prochaines réunions :
 - de la commission des finances : le mardi 16 juin 2020 à 18h00 à la mairie
 - du CCAS : le lundi 22 juin 2020 à 19h30 à la salle des fêtes pour vote des budgets
 - du Conseil municipal : le lundi 22 juin 2020 à 20h00 à la salle des fêtes pour vote des budgets.
 - Une fête de la musique avec l'intervention de l'Harmonie de Ludes pourrait avoir lieu sur la place de la Liberté au niveau du Coquet Bar si la météo le permet.
 - Explication sur les différentes phases de reprises des cours en maternelle avec l'application des protocoles sanitaires.
 - La plantation des fleurs s'est effectuée le 30 mai dernier par quartier.
 - L'EFS remercie les 42 donateurs lors de la collecte de sang du 12 mai dernier à la salle des fêtes
 - Demande de clôture sur les murets en façade dans le lotissement « Les Bas de Ludes » (A voir avec l'urbanisme).

LE MAIRE
B. SAINTOT